



Comité Départemental de Cyclotourisme de la Haute Garonne

-Projet Pluriannuel d'Objectifs -

-2017 / 2020-

*



*Le cyclotourisme, un état d'esprit.
C'est un sport à part entière, excluant tout esprit de compétition.*

Sommaire

1- Le cyclotourisme en général

- 1.1. Une certaine éthique
- 1.2. La pratique du cyclotourisme
- 1.3. Le Comité départemental de Cyclotourisme

2- Objectifs à quatre ans : les grands axes de développement

- 2.1. Faire perdurer « l'esprit cyclo » et l'éthique attaché à ce sport
- 2.2. Développer l'accueil dans les clubs
- 2.3 : Promouvoir le tourisme à vélo
- 2.4 : Œuvrer pour une plus grande sécurité
- 2.5 : Améliorer la qualité de l'encadrement
- 2.6 : Participer à la protection de la nature et au « développement durable »
- 2.7 : Développer un partenariat avec les institutions départementales
- 2.8 : Une communication interne et externe active

1 - Le Cyclotourisme en général

1-1- Une certaine éthique

Trait d'union entre le Comité Régional d'Occitanie et les clubs, le **Comité Départemental de la Haute-Garonne** (CoDep 31) de cyclotourisme se doit de faire perdurer « l'état d'esprit cyclo » dans le droit fil de l'éthique voulue par la Fédération.

A ce titre, un des rôles du CoDep 31 est de veiller au respect des principes fondamentaux de bonne conduite, en toutes circonstances, comme :

- Le respect du code de la Route et des règles de sécurité, par :
 - le comportement sur la route
 - les règles de vie et l'image du cyclotouriste.

- Le respect d'autrui et de l'environnement, par :
 - la qualité de l'accueil des débutants
 - la protection et le respect de la nature
 - la participation active au développement durable

- Le désintéressement, l'amitié, la solidarité, par :
 - l'indépendance de notre pratique et la liberté de nos activités
 - l'amitié, la convivialité et la solidarité
 - le désintéressement vis-à-vis du sport financier dont la publicité vestimentaire
 - l'absence de compétition et de classement, ceci n'excluant pas d'authentiques efforts sportifs.

- Le tourisme, le sport-santé, la culture, par :
 - le développement du tourisme à vélo favorisant la découverte du patrimoine et de la culture
 - le souci de préserver et d'entretenir la santé des pratiquants.

L'objectif est de promouvoir les bienfaits du vélo auprès de tous les publics, pratiquants ou non et de rappeler les bonnes conduites. Un cyclotourisme adapté permettant ainsi de prévenir les risques, notamment les maladies cardio-vasculaires. Sensibiliser le grand public à la pratique du vélo, donner des conseils pour se (re)mettre en selle et accueillir au sein de nos clubs.

Un sport tourné vers la santé, les bienfaits physiques et les bienfaits psychiques.

1-2- La pratique

Qui pratique ?

A travers les quelques 45 clubs recensés, affiliés à la FFCT, plus de 2100 pratiquants aux origines très variées, en groupe ou individuellement s'adonnent à ce sport loisir. Certains de ces clubs (5) sont en fait des associations corporatives affiliées au CoDep et dont les membres sont licenciés à la FFCT.

Si l'essentiel des adhérents est composé d'hommes, les femmes trouvent également leur place au sein du peloton haut-garonnais et représentent plus de 16 % de l'effectif. Les jeunes de moins de 18 ans, pour lesquels certains clubs font un gros effort de formation dépassent les 4 % des pratiquants. Plusieurs **écoles de cyclotourisme** sont opérationnelles, avec un encadrement de moniteurs et d'animateurs spécifiquement formés à travers des stages organisés par la Fédération. A noter que les jeunes sont plus volontiers tournés vers la pratique du Vélo Tout Terrain et sont moins enclins à rouler sur route.

Sur les 45 clubs de Haute-Garonne, la plupart proposent des activités mixtes, soit route et tout terrain, certains uniquement du vélo de route et un club exclusivement du VTT. Parfois sollicités par l'activité « handisport », le CoDep 31 participe à de nombreuses manifestations dont notamment la conduite de tandem pour mal voyants, l'encadrement d'handicapés psychiques lors des voyages itinérants organisé par l'UNAFAM et il collabore aux activités mises en place par certaines associations locales.

Par ailleurs, le CoDep 31 encourage la pratique du cyclotourisme ou du VTT au sein des centres de loisirs et de vacances.

Où pratiquer ?

Au sein d'un club, même si l'adhésion individuelle (3%) est tout à fait possible. (*Voir la liste des clubs en annexe 3*).

A noter :

- 5 clubs à Toulouse
- 9 clubs dans la première couronne toulousaine
- 7 clubs dans la deuxième couronne
- 9 clubs dans le Comminges
- 15 clubs répartis sur le reste du département.

Ceci dit, la pratique du cyclotourisme ne nécessite pas d'infrastructures particulières ou spécifiques ; les rues en ville et le réseau de voies départementales et communales constituent le « terrain de jeu » des adeptes du vélo de route. Les vététistes sillonnent les campagnes à travers monts et vallons sur des chemins de terre ou des sentiers existants.

Toutefois, la cohabitation sur les mêmes réseaux routiers avec d'autres usagers, voitures, camions, motos, etc... pose le problème majeur de la **sécurité**, qui doit être traité avec les pouvoirs publics, les représentants des automobilistes et les responsables de l'équipement et de l'entretien des chaussés.

Toutes formes de pratiques, depuis la promenade jusqu'au voyage itinérant, en passant par le rallye, la randonnée, les brevets d'initiation et d'endurance ou encore les brevets de montagne, sont possibles.

Quand et dans quelles conditions pratiquer ?

Tout au long de l'année, si on le souhaite, les différentes manifestations proposées se déroulant dès le mois de janvier, jusqu'au mois de novembre, de préférence le week-end et plus particulièrement le dimanche.

Le CoDep invite les clubs à mettre en place des organisations spécifiques, en semaine, à l'adresse des pratiquants retraités ou des jeunes, notamment le mercredi.

Tous les ans, un calendrier départemental regroupant une quarantaine de manifestations est diffusé auprès de nos adhérents, via les clubs et adressé aux services publics, pour information.

A ce sujet, tout projet important d'organisation de manifestation fait l'objet d'un dépôt de dossier de déclaration en préfecture. Le CoDep s'efforce d'apporter son concours pour aider les clubs organisateurs, notamment en coordonnant leurs actions et en facilitant l'instruction du dossier auprès des pouvoirs publics. Le CoDep veille au respect des valeurs et des principes liés à l'esprit même du cyclotourisme, dans le cadre des manifestations organisées par les clubs : accueil chaleureux, disponibilité, parfaite organisation technique, fléchage de l'itinéraire, ravitaillement généreux, accueil soigné des « invités ».

Pour sa part, le CoDep 31 a mis en place une commission « sécurité » et a demandé à chaque club de nommer un délégué à la sécurité dont le rôle est de sensibiliser nos adhérents au respect des règles de cohabitation sur la route, en tout premier lieu, en respectant le code de la route.

1-3- Le Comité Départemental de cyclotourisme

Agréé en préfecture depuis le 17 avril 1981, sous le n° 11264, le CoDep 31 a son siège social au 6, impasse Borde-Blanche, 31490 BRAX. Il fédère l'ensemble des clubs et individuels affiliés à la FFCT, dans le département de Haute-Garonne. Ces dirigeants sont tous des pratiquants et des bénévoles.

Son adresse postale : Codep 31
6, impasse Borde-Blanche
31490 BRAX

Son adresse électronique : codep.cyclohg@laposte.net

Son site internet : <http://haute-garonne.ffct.org>

Sa composition (depuis l'assemblée générale du 19 novembre 2016)

<u>Président</u> :	Michel Fontayne
<u>Trésorier</u> :	Guy Vialade
<u>Secrétaire</u> :	Richard Salles
<u>Délégué Sécurité</u> :	Jean-Pierre Orriols
<u>Délégué Formation/Communication</u> :	Gérard Roou Jean-Pierre Holubowicz
<u>Délégué Tourisme</u> :	Gérard Sant
<u>Délégué Jeunesse</u> :	Gérard Turpin

Ses missions :

Le Comité départemental de Haute-Garonne **gère, développe et valorise** la pratique de la bicyclette sous toutes ses formes, dans le cadre d'un « sport-loisir », **à l'exclusion de la compétition**. Selon un concept de SPORT-CULTURE-TOURISME, il propose à ses pratiquants des activités régulières ou occasionnelles, individuelles ou en groupe, selon leurs choix et leurs possibilités. Il coordonne, facilite et guide l'activité des clubs de Haute-Garonne.

Le Comité Départemental est avant tout **au service des clubs** et à ce titre, il forme, informe, donne aux clubs, directement ou indirectement les moyens nécessaires à la pratique du cyclotourisme par leurs licenciés, dans l'esprit du sport loisir : sportivité, convivialité, solidarité. En particulier, il coordonne et facilite la réalisation, par les clubs de manifestations tout au long de l'année : concentrations, randonnées, brevets...

Dans ce cadre incitatif, il met en place, chaque année, le **challenge départemental de cyclotourisme**. Ce challenge n'est pas une compétition au sens strict, il vise à récompenser les clubs les plus assidus. Il est basé sur le principe de la plus forte participation, déclinée selon différents critères. (*Voir le règlement du challenge en annexe 2*)

Le CoDEp 31 encourage la **formation** de cadres, animateurs et initiateurs au sein des clubs, et en son sein, notamment la formation de nouveaux moniteurs et instructeurs à l'adresse des jeunes. Ces formations sont dispensées par des cadres fédéraux et sont inscrites dans un plan d'ensemble. La commission départementale de formation tient à jour de nombreux documents techniques tels que :

- l'animation et l'administration d'un club
- la responsabilité des éducateurs
- la pratique du cyclotourisme
- la mécanique
- le secourisme
- le VTT

Le CoDEp 31 a également une volonté de **faire la promotion** de la pratique de la bicyclette et se doit de **communiquer** en interne et en externe. Les outils promotionnels qu'il utilise sont très souvent fournis par la fédération. S'agissant de la communication interne, il a mis en place un organe de communication mensuel, à l'adresse des clubs : « l'Echo du CoDEp 31 ». En externe, son site internet <http://haute-garonne.ffct.org> est une vitrine présentant ses activités ; des contacts avec la presse locale permettent de faire connaître les manifestations à venir et de rendre compte des manifestations passées.

Les **principaux partenaires** du CoDep 31 sont :

- Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne
- La Direction départementale de la Jeunesse et des Sports
- Le Comité Départemental Olympique et Sportif (C.D.O.S.)
- La ville de Toulouse
- Toulouse Métropole
- Le comité départemental de tourisme
- Le comité régional de tourisme
- La maison du Vélo de la ville de Toulouse
- La préfecture de Haute-Garonne
- La Direction Départementale des Territoires
- La Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
- L'Office National des Forêts, particulièrement pour l'activité VTT

Le budget : cf en annexe le budget 2016 et le budget prévisionnel 2017

2 - Objectifs à quatre ans : les grands axes de développement

Le Comité Départemental de Cyclotourisme, pour la Haute-Garonne affiche les axes de développement suivants, dans le droit fil de la politique de la FFCT.

- Faire **perdurer** « l'esprit cyclo » et l'éthique attachée à ce sport.
- **Promouvoir le « tourisme à vélo »** et faire venir de plus en plus de pratiquants à cette approche du « **sport santé culture et tourisme** ».
- Développer **l'accueil dans les clubs**
- Rechercher une **plus grande sécurité** pour les pratiquants.
- Améliorer toujours, par les stages de formation proposés par le comité régional d'Occitanie ou par la fédération, la **qualité de l'encadrement** au sein des clubs, notamment pour les jeunes et les nouveaux adhérents.
- Participer activement à la politique de « **développement durable** ».
- Développer activement un **partenariat** fort avec les institutions départementales.
- Développer une **communication** interne et externe.

2.1 - Faire perdurer « l'esprit cyclo » et l'éthique attaché à ce sport

2.1.1- Promouvoir la charte du pratiquant, à savoir :

pour le « routier » (vélo de route)

J'applique le Code de la route en toutes circonstances.

J'observe les consignes des organisateurs quand je participe à une manifestation de cyclotourisme.

Je respecte la nature et son environnement.

Je respecte les autres usagers de la route.

J'adapte mon comportement aux conditions de circulation.

Je maintiens un espace de sécurité avec le cycliste qui me précède.

Je roule sans mettre en cause ma propre sécurité, ni celle des autres usagers de la route.

Je porte toujours un casque.

J'utilise un vélo équipé réglementairement, et en parfait état mécanique.

Je vois et je prends toutes les dispositions pour être vu.

Je suis correctement assuré(e).

Je choisis un parcours convenant à mes capacités physiques.

Je connais la procédure d'appel des secours, en cas d'accident.

pour le « Vététiste »

Je respecte la nature, son environnement et les propriétés privées.

J'observe en tous lieux et en toutes circonstances le Code de la route, le Code forestier, les arrêtés municipaux et les panneaux d'interdictions.

Je roule impérativement sur les sentiers, les chemins et les routes ouverts à la circulation publique.

Je m'interdis de pénétrer en sous-bois et dans les parcelles en cours de repeuplement et en cours de régénération.

Je reste courtois(e) avec les autres usagers et je reste discret(e).

Je dépasse avec précaution les randonneurs pédestres, qui restent toujours prioritaires.

Je m'informe des conditions atmosphériques avant de partir en montagne.

Je prends connaissance à l'avance des difficultés, de la distance du trajet choisi, et je ne prends pas de risques inutiles.

J'emporte avec moi un nécessaire de réparation, une trousse de première urgence et une carte détaillée du parcours.

Je porte toujours un casque.

J'informe d'autres personnes de mon itinéraire et je ne pars jamais seul(e)

Je maîtrise ma vitesse en toute circonstance.

pour le « VAE » (Vélo à Assistance Electrique)

Je respecte les principes fondamentaux du cyclotourisme.

Je ne modifie pas mon vélo à assistance électrique afin que celui-ci conserve son fonctionnement d'assistance et sa vitesse limitée à 25 km/h.

Je respecte la vitesse des groupes fréquentés, je ne me tiens pas en tête du groupe et je ne sers pas d'entraîneur.

2.1.2- Diversifier les formes de la pratique du vélo pour intéresser un public divers, avec le souci d'écarter tout esprit de compétition et en bannissant toute publicité vestimentaire.

- brevets d'initiation (jeunes, familles)
- brevets de distance
- brevets de tourisme
- concentrations
- cyclo-découvertes (randonnées accompagnées, accessibles à tous)
- cyclo-camping
- randonnée répondant à un cahier des charges de la FFCT
- randonnée permanente
- VTC, permettant une pratique mixte, routes/chemins.
- Verte Tout-Terrain (randonnée à VTT répondant à une charte de qualité)
- Séjour cyclotourisme
- Raid VTT
- Voyage itinérant
- VAE, permettant aux personnes diminuées physiquement de continuer la pratique de leur sport

C'est le grand projet de ces prochaines années.

Le CoDep 31, en accord avec la FFCT, pense que le développement du cyclotourisme passe par une offre accrue en termes de « tourisme », pratiqué par une activité de pleine nature : le vélo. Ce projet est de nature à ouvrir les portes de nos clubs à un plus large public.

Le tourisme à vélo évoque le **sport santé**, le sport **ludique**, le sport « **culture** » en pleine **nature**, associant la tête et les jambes. Le cyclotourisme fait figure d'exemple en termes de nature, environnement, morale et éthique. C'est l'illustration même du « **développement durable** » que de se déplacer à vélo, moyen de locomotion ne demandant aucune énergie exogène et ne laissant aucun déchet.

En partenariat avec des institutionnels, le CoDep 31 est prêt à travailler :

- au choix et au développement des sites et itinéraires de pleine nature,
- à la mise en place d'actions purement touristiques autour de la thématique « vélo »,
- à des actions de sécurité pour que cette activité se développe dans un environnement sécurisé.
- A la conception, réparation et entretien des infrastructures routières et voies vertes

La pratique du cyclotourisme doit être un atout pour valoriser le patrimoine local, qu'il s'agisse du patrimoine naturel, architectural ou historique.

Forte est la volonté du CoDep 31 de placer le cyclotourisme dans le camp de ceux qui observent, découvrent, respectent, protègent, assurent la promotion de ces patrimoines. Ce faisant, il souhaite promouvoir un « tourisme à vélo » authentique, tolérant, organisé, social et humain, gage d'une pratique pérenne de son activité.

Objectif :

- Continuer à fournir des circuits pour le site véloenfrance en y associant les descriptions des sites touristiques du département.
- Etablir une étroite collaboration avec les services mobilité de Toulouse Métropole

2.3 - Développer l'accueil dans les clubs

Pour amorcer la concrétisation de cette volonté forte, il est indispensable d'encourager l'adhésion de nouveaux pratiquants principalement par l'intermédiaire des clubs.

Pour cela, il convient de :

- **Faire partager cette idée aux clubs et les aider :**
 - à se faire connaître
 - à promouvoir les activités qu'ils proposent par des actions auprès des médias, des participations dans des forums d'associations, diverses rencontres informatives,...
- **Les inciter à proposer:**
 - des promenades accessibles à tous, lors de la fête du cyclotourisme notamment, mais également dans le cadre de sorties « club », ou d'organisations spécifiques ouvertes aux « non licenciés » FFCT, en mettant en avant l'aspect « santé » de cette pratique plutôt que l'approche sport.
 - d'accompagner les nouveaux pratiquants en leur prodiguant conseils et formation et en les fidélisant,
 - de rassurer les nouveaux par le choix des tenues, des bicyclettes, en affichant une certaine réserve sur la dimension sportive de nos activités, etc...
 - des circuits adaptés à une pratique familiale, pour les femmes et les jeunes.
 - des cyclo-découvertes pour donner un autre centre d'intérêt que la bicyclette (dimension culturelle), en insufflant un esprit de groupe.
 - des parcours à fort intérêt touristique et un large éventail de formules (brevet touristique, concentration, etc ...)
- **Sceller un partenariat fort avec les institutions départementales et locales pour :**
 - enrichir la page « véloenfrance » du site internet de la FFCT présentant les diverses facettes du département en se déplaçant à vélo
 - échanger avec les acteurs du tourisme rural
 - apporter notre point de vue aux aménageurs pour qu'ils prennent en compte la sécurité des cyclistes dans les infrastructures routières. (DDT, Conseil Départemental,...)
 - prendre notre part dans l'économie locale.
- **S'ouvrir vers le monde associatif**
 - en recherchant des synergies avec des associations en charge du patrimoine, de l'histoire locale, etc...
 - en développant des randonnées conjointes avec des associations de randonnées pédestres.
- **Impliquer tous nos adhérents**
 - en les incitant à devenir davantage acteurs que consommateurs
 - en les invitant à faire partager leurs propres connaissances en matière patrimoniale, historique ou autre
 - en leur demandant de faire connaître l'esprit cyclo autour d'eux et d'inviter des non licenciés à participer à des manifestations promotionnelles comme la fête du cyclotourisme.

Objectif : - Une augmentation d'adhérents de 4 % sur 4 ans, en développant l'accueil des femmes et des jeunes.

2.4 - Œuvrer pour une plus grande sécurité

Plusieurs axes sont à travailler pour aller vers une pratique plus sécurisée du cyclotourisme :

- **Sensibiliser les jeunes** par une formation ad hoc.
 - L'école du cyclotourisme regroupe jeunes pratiquants et éducateurs pour découvrir le cyclotourisme sous toutes ses formes (route et VTT de randonnée) ; l'aspect sécurité est fortement abordé dans ces stages => inciter un plus grand nombre de jeunes à pratiquer ces stages.
 - Intervention dans le milieu scolaire, pour sensibiliser les écoliers qui utilisent le vélo pour leurs déplacements.
- **Inciter les clubs à former des cadres** (initiateurs, moniteurs, instructeurs) à la sécurité. La fédération propose des formations qualifiantes et édite des documents techniques pour tous les cyclotouristes, dirigeants et pratiquants ;
- Mettre en place au sein du Codep une structure sécurité composée de responsables sécurité volontaires des clubs de façon à :
 - exploiter l'analyse des causes des accidents.
 - établir des recommandations sur la base du mémorandum FFCT en ligne sur le site Web
 - déployer ces recommandations lors d'une ou plusieurs journées du challenge Codep.
- Participer à la **définition d'itinéraires** en « sites propres » ou aménagés
 - apporter notre expérience de pratiquant aux « aménageurs » d'infrastructures linéaires
 - entretenir des liens avec les services compétents : Conseil Départemental, DDT, DDAF, ONF, etc...avec les mairies par l'intermédiaire des clubs.
- **Participer** activement à la mise en œuvre, au plan local de la mission de « **Mme Vélo** », coordinatrice interministérielle pour le développement de l'usage du vélo.
 - se positionner comme partenaire pour apporter notre vision des choses en termes d'aménagement du territoire et de sécurité en s'appuyant sur la charte cyclable de la FFCT et le livre blanc des aménagements dangereux,
 - prendre une part active dans l'élaboration des décisions liées à cette mission nouvelle, visant en principe à donner au vélo une meilleure place dans la société et à faciliter et sécuriser son usage.
- Participer à des campagnes **d'information et de sensibilisation** des autres usagers de la route (exemple : avec la C.E.R.E.M.A)
 - en communiquant sur cette thématique, pour sensibiliser tous les usagers de la route.
 - en tissant des liens avec les représentants des autres usagers : automobilistes, motards et les auto-écoles

- **Relayer les campagnes « sécurité »** lancées par la Fédération Française de Cyclotourisme.

Objectif :

- **un délégué sécurité par club**
- **améliorer le partage de la voie publique avec les autres usagers**
- **réduire le nombre d'accidents, principalement ceux provoqués par des chutes collectives de cyclotouristes.**

2.5 - Améliorer la qualité de l'encadrement

Par l'encouragement des clubs à former plus de dirigeants auprès de la fédération qui propose des **formations**, en sa qualité avérée d'organisme de formation.

A ce titre, le CoDep 31, en liaison avec le Comité départemental d'Occitanie:

- mettra sur pied des **stages** pour aider les nouveaux dirigeants à assurer pleinement leurs missions
- encouragera les dirigeants des clubs à participer à des formations nationales, notamment pour acquérir des compétences d'éducateur auprès des jeunes
- mettra en place au sein des clubs, une structure d'accueil et d'encadrement des mineurs.
- mettra en place une commission « formation » travaillant en lien étroit avec les instances nationales.
- invitera les clubs, ayant des jeunes dans leur effectif, à mettre en place une école de cyclotourisme (route et VTT de randonnée), avec un encadrement spécifiquement formé.
- Proposera régulièrement des sessions d'informations aux clubs

Objectif :

Compter au moins un cadre formé dans chaque club de Haute Garonne de plus de 20 licenciés et mutualiser les compétences.

2.6 - Participer à la protection de la nature et au « développement durable »

Si on excepte le VAE, la pratique de la bicyclette, quelle que soit sa forme, participe du « **développement durable** » : aucune énergie « fossile » ou autre n'est requise, hors l'énergie humaine, aucun déchet n'est dispensé dans la nature. Certains appellent cela des modes de déplacement doux.

Pratiquants d'un sport de nature à part entière, les cyclotouristes sont des acteurs indiscutables et incontournables en faveur du développement durable. Les organisateurs de manifestations de cyclotourisme et leurs participants s'engagent à respecter en toutes circonstances les préconisations de l'« Agenda 21 » du sport français en faveur du développement durable. Cet « agenda 21 » touche la conception même des politiques à mettre en œuvre « *pour satisfaire les besoins de la génération actuelle, sans compromettre les possibilités des générations futures à satisfaire les leurs* ». Il concerne tout à la fois les préoccupations sociales, environnementales et économiques.

A cet égard, le CoDep 31 souhaite tisser des relations fortes avec les acteurs départementaux de ce domaine : Conseil Départemental, Direction régionale de l'environnement, agence départementale de l'ONF, Toulouse Métropole, associations de protection de la nature, etc...

Autre volonté : participer à la mise en place, au plan départemental de structures œuvrant dans ce sens, en liaison avec la « Jeunesse et les sports », le Conseil Départemental qui a sa propre politique en la matière, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), etc.

Enfin, le CoDep 31 entend prendre toute sa place dans les discussions qui ne manqueront pas de s'instaurer quant à l'avenir pour les activités de pleine nature, eu égard aux statuts de protection, qui touchent des sites de plus en plus nombreux, comme suite à la mise en place de *Natura 2000*, la multiplication des sites classés ou protégés dont le statut limite l'accessibilité.

La nature est à tout le monde, mais chaque parcelle de cette nature appartient à quelqu'un ; il faut bien s'en imprégner et respecter le bien d'autrui qui, s'agissant d'espaces naturels, participe au bien-être de tous.

Objectif :

Etre présent dans les discussions citoyennes visant à définir la politique des déplacements et la place du vélo dans ce domaine.

Contribuer à la conception du schéma directeur vélo de Toulouse Métropole et aux actions Agenda 21 des collectivités locales

2.7 - Développer un partenariat avec les institutions départementales

C'est, d'une certaine manière le corollaire de ce qui a été consigné ci-dessus, chaque action de développement devant se faire en partenariat avec les acteurs et décideurs locaux.

A cet égard, un partenariat avec les représentants départementaux des domaines suivants sera recherché par le CoDep 31 ; il désignera autant que de besoin, un correspondant pour chaque organisme :

- **la préfecture** de Haute-Garonne pour clarifier la situation du cyclotourisme qui n'est pas un sport de compétition et dont les manifestations, sur les voies publiques ne sauraient être soumises aux mêmes réglementations.
- au **Conseil Départemental**, à travers de nombreux services : tourisme, manifestations sportives, environnement, formation, communication, sécurité, aménagement du territoire, etc...
- la Direction Départementale de la **Jeunesse et des sports** pour, notamment, assurer la place du cyclotourisme, sport de « non compétition », au sein du monde sportif en général.
- le **Comité Départemental de Tourisme** pour développer ensemble ce concept de « tourisme à vélo ».
- la **Direction Départementale de l'Équipement** pour lui apporter notre expérience d'organisateur de manifestations de cyclotourisme sur les voies publiques et d'usagers de ces mêmes voies que nous partageons avec d'autres.
- la **Direction Départementale de l'Agriculture** pour définir les conditions d'utilisation de l'espace rural et plus particulièrement les infrastructures (chemins, sentiers)
- l'agence de l'**Office National des Forêts** de Haute-Garonne pour définir des règles de la pratique du VTT dans les forêts de l'Etat.
- l'**Académie de Haute-Garonne** pour étudier des conditions de la pratique du vélo en milieu scolaire.
- l'émanation départementale **du ministère de la culture** pour faire connaître ou protéger les richesses culturelles et historiques du département.
- le **CDOS**, compétant sur le département pour tout ce qui concerne la pratique sportive et son développement.
- **L'Association des Maires** du département de Haute-Garonne, même si le Codep estime que les clubs sont mieux positionnés pour être les interlocuteurs auprès de chacune de leur mairie.
- **Toulouse Métropole et les maires** pour la conception et l'entretien des aménagements cyclables
- **diverses associations de niveau départemental**, utilisateurs du même espace que les cyclotouristes, à la fois sur la route (automobilistes, motos) que sur des espaces naturels (randonneurs pédestres, professionnels, chasseurs, pêcheurs, protecteurs de la nature etc...)

Objectif : désigner un correspondant, au sein du CoDep, par domaine et le faire savoir.

2.8 - Une communication interne et externe active

Qui ne communique pas a très peu de chance d'être entendu et aucun des partenariats cités plus haut ne peut se concevoir sans une communication active.

C'est la raison pour laquelle le CoDep 31 a la ferme volonté d'améliorer sa communication tant en interne qu'en externe.

Sur un **plan interne**, il existe déjà un organe de communication – « **L'écho du CoDep** »- établi périodiquement par le CoDep 31 diffusé auprès de l'ensemble des clubs, du comité régional et de la fédération ; ce document relate les dernières manifestations organisées, informe les clubs sur les éléments nouveaux et fait régulièrement le point sur le challenge départemental. Il a vocation à ouvrir ses colonnes aux clubs pour leur propre communication et pour qu'un échange s'instaure, entre les clubs, via le comité départemental.

Les échanges de courriels permettent de diffuser en temps réel les informations aux clubs du département.

Toujours sur un plan interne, le CoDep 31 est le trait d'union entre la fédération et le comité régional d'un côté et les clubs de l'autre, il invite à développer une communication « vers le haut », en envoyant des articles pour la presse interne à la fédération, articles destinés par exemple à paraître dans la revue nationale dans le but de faire mieux connaître les organisations locales et les richesses patrimoniales de notre département.

Enfin, un important effort vers l'ensemble des cyclotouristes hexagonaux, voire étrangers sera fait pour mettre en avant les atouts touristiques et culturels de la Haute-Garonne, dans le cadre de la page « véloenfrance » du site internet de la FFCT, véritables invitations à venir découvrir à vélo les différentes facettes de ce département, tout en profitant d'un hébergement de qualité.

Sur un **plan externe**, le responsable « communication » sera en relation avec les différents médias locaux, presse écrite, télévision locale, radios, etc... Un **dossier presse** sera communiqué à l'ensemble des médias.

Un partenariat avec le service communication du Conseil Départemental sera recherché pour notamment mettre en valeur le **challenge départemental**.

La **parution régulière dans les quotidiens locaux** d'articles sur la pratique du cyclotourisme et ses « à côté » devra être un objectif, qu'il s'agisse d'annoncer les manifestations à venir, de relater une randonnée passée ou de traiter de problèmes plus de fond, comme « le vélo et la santé », la « sécurité », ou « le territoire aménagé pour la pratique du vélo », sera recherchée.

Enfin, le CoDep 31 possède un **site internet** (<http://haute-garonne.ffct.org>) ; il lui appartient de le faire vivre et de l'ouvrir à l'externe afin d'assurer un dialogue « en temps direct » avec les usagers potentiels et les institutionnels départementaux.

Un vaste chantier se présente au Codep 31. Il doit y faire face et réussir.

Cette réussite, condition sine qua non pour que le cyclotourisme trouve une autre dimension et joue un rôle actif dans la vie et l'économie départementale, implique une plus large ouverture du CoDep 31 vers des partenaires extérieurs. Il est prêt à mettre toute l'énergie nécessaire pour s'engager délibérément dans cette voie et il compte sur le soutien de ses partenaires institutionnels pour lui permettre de mener à bien l'ensemble des actions envisagées.

Fait à Toulouse, le 13 janvier 2017

Pour le CoDep 31 Cyclotourisme

Le Président

Michel Fontayne